

M. 104

Wilfrid Laroche

et

Lydia Gingras

Le douze Octobre mil neuf cent trois, vu la dispense de deux bans de mariage, accordée l'avant-veille par Monseigneur Cyrille Marois vicaire général de l'archevêque de Québec, vu aussi la publication du troisième ban, faite au prône de notre messe paroissiale, m. le Wilfrid Laroche, cordonnier, de cette paroisse, fils majeur de François Laroche et de feu Aurélie Lallé, de cette paroisse d'une part, et Lydia Gingras, aussi de cette paroisse, fille majeure de Elzéar Gingras et de Julie Moisan de cette paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement, nous soussigné, prêtre de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de François Laroche père du marié, et de Elzéar Gingras, père de la mariée, lesquels ont déclaré ne savoir signer. Les nouveaux époux ont signé. Lecture faite
Lydia Gingras Wilfrid Laroche

W. Valiquette p. t. s. m. i.

M. 105

Apollinaire Gingras

et

Albertine Kiouac

Le douze Octobre mil neuf cent trois, vu la dispense de deux bans de mariage, accordée l'avant-veille par Monseigneur Cyrille Marois vicaire général de l'archevêque de Québec, vu aussi la publication du troisième ban, faite au prône de notre messe paroissiale, ainsi qu'à celui de la paroisse de Notre-Dame de Jacques Cartier, comme il appert par le certificat de Monsieur B. Roy, prêtre, curé — entre Apollinaire Gingras de la paroisse de Notre-Dame de Jacques Cartier, fils mineur de feu Grégoire Gingras et de feu Sophie Gérois, d'une part et Albertine Kiouac, fille mineure de Fusile Kiouac et de feu Thérèse Marois, de cette paroisse, d'autre part. Ne s'étant découvert aucun empêchement, nous, soussigné, prêtre de cette paroisse, du consentement du tuteur du dit Apollinaire Gingras, du consentement des parents de la dite Albertine Kiouac, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Joseph Gérois, journalier, oncle du marié et de Fusile Kiouac, cordonnier, père de la mariée, lesquels ont déclaré ne savoir signer. Les nouveaux époux ont pu signer. Lecture faite.

Albertine Kiouac Apollinaire Gingras

W. Valiquette p. t. s. m. i.